AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0389
FR0000038242-FS0128

3 février 2016

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

QUANTEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 février 2016, la société Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse :

- le 29 janvier 2016, le seuil de 5% du capital de la société QUANTEL et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 439 032 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 5,42% du capital et 4,91% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 1er février 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société QUANTEL et détenir à cette date, pour le compte desdits fonds, 489 032 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 6,04% du capital et 5,47% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent d'acquisitions d'actions QUANTEL sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 096 015 actions représentant 8 947 811 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.